

**SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026****Nombre de membres :**

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 6
Votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE 21 OCTOBRE à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 OCTOBRE 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, M. Pierre BESSAT, M. Jean-Claude TOURNIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Armand LOUVIER, M. Alfred BARBIER, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Manon GELATI, Mme Laetitia MOUZET.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sabine LEBOULANGER (donne pouvoir à Basile DUNAND), Mme Céline LECOMTE (donne pouvoir à Alexis HOTTEGINDRE), M. Sacha DEPRAZ DEPLAND (donne pouvoir à Armand LOUVIER), Mme Aline KELLER (donne pouvoir à Manon GELATI), M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES
DEL2026-134**

Rapporteur : Basile DUNAND

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2026, il est nécessaire de rajouter des crédits sur le budget annexe transport public de personnes, conformément à la nomenclature M43, pour payer la dernière facture de la saison 2025-2026 relative au marché 2022-02 gestion et exploitation de navettes saisonnières, suite à la forte hausse de l'indexation au 1^{er} août 2026 et notamment de l'indice Gazole.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la DM n°2 au BP 2026 du budget annexe transport public de personnes telle que présentée ci-dessous :

**BUDGET TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES
DECISION MODIFICATIVE N° 02
AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>				
011	611	Complément marché 2022-02 navettes saisonnières	3 000,00	
74	741	Subvention d'équilibre du budget principal		3 000,00
		Total section de fonctionnement	3 000,00	3 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 23/10/2026

Reçu en préfecture le 23/10/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20261021-DEL2026134-DE

Pour : 13

Contre :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 au budget annexe transport public de personnes 2026 telle que présentée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions de crédits ci-dessus mentionnés.

En Mairie, le 21 octobre 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 21 octobre 2026
Le Maire,
Basile DUNAND



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le